

Assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation à Fribourg, le 2 juillet 1908

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 13

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg,
Directeur de l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg,
et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul,
Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *Assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'Éducation. — Le dessin à l'école primaire. — Programme gradué de dessin pour les écoles du 1^{er} arrondissement. — Grammaire. — Nos plantes médicinales (suite). — Conférence régionale à Portalban. — † Nos défunts. — Chronique scolaire. — Bibliographies. — Avis.*

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

à Fribourg, le 2 juillet 1908.

SÉANCE DE LA GRENETTE

Après le chant d'ouverture par les instituteurs de la Sarine, sous la direction de M. le professeur Galley, prennent place au bureau : MM. Buclin, président d'honneur ; Perriard, président ; Auguste Crausaz, vice-président et Joseph Crausaz, secrétaire.

La séance est ouverte à 9 $\frac{1}{2}$ heures.

Présidence de M. l'inspecteur scolaire Perriard, président de la Société d'Education.

M. le Président. — Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, Vénérables membres du clergé, Mesdames et Messieurs, permettez-moi, à l'ouverture de cette séance annuelle, de vous présenter l'honorable M. Buclin, conseiller communal, président de la Commission des Ecoles de la ville de Fribourg, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre réunion.

M. le conseiller *Buclin* a la parole.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Grâce à la bienveillance de votre Comité, et tout particulièrement à celle de votre président, M. l'inspecteur Perriard, il m'échoit aujourd'hui l'agréable mission de vous souhaiter à tous une cordiale bienvenue.

Vous me permettrez de saluer, tout d'abord, la présence à cette assemblée du magistrat aimé qui préside avec une si haute compétence aux destinées de l'école à tous les degrés de notre canton : j'ai nommé M. Python, président du Conseil d'Etat.

Si vous demandiez à ce travailleur infatigable, à ce magistrat perspicace, au cœur généreux et surtout désintéressé, ce qu'étaient nos écoles il y a 25 ans, ce qu'elles sont aujourd'hui, il se bornerait à sourire, en vous déclarant qu'il a fortement neigé sur sa tête, c'est-à-dire qu'il a été fait beaucoup, mais non sans peine.

Je salue ensuite le vaillant clergé fribourgeois et surtout les délégués de ce vénérable Chapitre de Saint-Nicolas dont chaque page de notre histoire redit le zèle éclairé et le dévouement à notre foi et à nos institutions les plus chères.

Je n'aurai garde d'oublier nos bons amis des cantons voisins, nos bons amis du Jura que je vois ici très honorablement représenté par M. Choffat, juge à la Cour d'appel de Berne, M. Louis Viatte, avocat à Délémont, un de mes bons camarades de collège et d'Université que je suis heureux de revoir aujourd'hui au milieu de nous, avec l'infatigable député, M. Jobin, avocat à Berne. Mon salut aussi à M. Cuttat, rév. curé de Thoune. Je salue aussi la Société valaisanne d'Education, les délégués de la Société catholique suisse des instituteurs, dont la présence à nos assemblées nous est un précieux encouragement.

Mes souhaits de bienvenue vont enfin et spécialement aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation et du corps enseignant. Vrais suppléants de la famille, ceux-ci donnent à nos enfants, avec l'instruction nécessaire, l'éducation non moins nécessaire. Leurs efforts tendent à former une génération instruite, saine et bien élevée : qu'ils en soient bénis !

Ceci dit, veuillez bien me permettre d'effleurer, sans anticipation, le sujet qui va être discuté ici dans quelques instants : *l'action de l'école dans la lutte contre la tuberculose.*

On craint avec raison la fièvre typhoïde, la scarlatine et leurs conséquences souvent funestes. Mais la tuberculose est bien plus fréquente et plus dangereuse.

Les tuberculeux, qui ne sont certes pas incurables, ont été trop longtemps victimes de l'insouciance et des préjugés sociaux. Aujourd'hui, les causes de la terrible maladie sont connues : celle-ci n'est plus entourée de ce mystère qui faisait croire à un sort jeté sur certaines familles. Non, le mal peut être enrayé et même supprimé ; affaire de prophylaxie et de lutte incessante, sans recourir toutefois à la *tuberculose*, comme jadis aux léproseries, soit à l'isolement absolu.

Les moyens prophylactiques, nombreux et intéressants, mentionnés dans le rapport général — fruit de votre travail à tous — sont excellents : peut-être y en a-t-il d'autres encore. Vous y visez essentiellement, et avec raison, ce que l'on est convenu d'appeler les *œuvres annexes* : polyclinique scolaire, sanatorium, colonies de vacances, écoles de la forêt, cuisines scolaires, enseignement ménager, conférences, etc.

A ce propos, j'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce à l'initiative généreuse du Directeur de l'Instruction publique, les *colonies de vacances* ont pu être organisées à Fribourg, pour les filles, il y a deux ans, pour les garçons, dès cette année.

Les *cuisines scolaires*, établies, cet hiver, dans un quartier de notre ville par l'initiative privée, ont donné des résultats réjouissants.

Enfin, l'*école de la forêt* n'est pas inconnue dans certains villages.

Par la lutte contre la tuberculose, vous faites, Mesdames et Messieurs, un bon placement, qui, je l'espère, vous réservera de gros bénéfices : les dividendes se présenteront sous la forme de nombreuses vies humaines épargnées.

De même que notre Université attend son couronnement par la fondation prochaine de la *faculté de médecine*, de même aussi devons-nous souhaiter que la question de l'hygiène scolaire arrive au premier rang des préoccupations de nos autorités cantonales et communales.

Procès-verbal.

M. le Président. — En séance du Comité de la Société fribourgeoise d'Education, il a été décidé de supprimer la lecture du protocole de la réunion annuelle tenue à Estavayer. Les différents journaux du canton en ont donné un excellent compte rendu analytique, et l'organe de notre Société en a publié le relevé sténographique. (*Adopté.*)

Reddition des comptes.

M. Joseph Crausaz, secrétaire de la Société, donne lecture des comptes du dernier exercice. Ils bouclent par un solde en caisse de 61 fr. 80.

Ces comptes sont approuvés, avec remerciements au secrétaire-caissier.

La prochaine assemblée générale.

M. le Président. — Y a-t-il des propositions relatives à notre prochaine assemblée plénière ?

M. l'inspecteur Crausaz. — Selon l'habitude, c'est au tour du district de la Glâne à recevoir, l'année prochaine, la Société d'Education. (*Adopté.*)

M. Bonfils, maître à l'école régionale de Dompierre. — Depuis le décès de M. Gapany, inspecteur, il manque au district de la Broye un représentant au sein du Comité. Je propose de nommer, en remplacement de M. Gapany, M. l'abbé Delabays, directeur de l'Ecole secondaire d'Estavayer. (*Adopté.*)

Nomination du Comité.

M. le Président fait part de la démission de M. le Dr Alex, rév. curé de Bulle. Sur la proposition de M. l'inspecteur Currat, l'assemblée décide de faire des instances et de prier M. Alex de bien vouloir continuer à remplir ses fonctions. (*Adopté.*)

Le district de la Glâne se trouve représenté dans le Comité par trois membres au lieu de deux. M. l'instituteur Rouiller demande des explications à ce sujet. M. Jos. Crausaz, secrétaire, donne la réponse. M. l'abbé Pugin est confirmé comme membre du Comité.

Memento des Morts.

M. le Président. — Avant de passer à la discussion du rapport annuel, je dois vous rappeler le souvenir des membres de notre association qui sont décédés depuis notre dernière assemblée. Ce sont :

M. l'abbé Gapany, qui fut pendant de longues années inspecteur du district de la Broye et qui a présidé plusieurs fois nos réunions annuelles. M. Gapany prenait volontiers part à nos discussions et sa parole aimée était toujours écoutée avec beaucoup de respect. Les imposantes funérailles qui lui ont été faites ont prouvé, une fois de plus, les regrets unanimes dont le corps enseignant entoure la mémoire de M. Gapany ;

M. l'abbé Torche, directeur de l'Orphelinat de Montet, l'ami de l'enfance, le père des orphelins à l'éducation desquels il s'est dépensé pendant nombre d'années. M. Torche aussi aimait nos réunions pédagogiques auxquelles il apportait volontiers le concours de son expérience dans la pratique de l'éducation ;

M. l'abbé Louis Gobet, professeur au Collège St-Michel, collaborateur du *Bulletin pédagogique*, mort prématurément ;

M. Antoine Collaud, ancien instituteur à Fribourg, qui a été pendant bien des années secrétaire-caissier de notre Société, membre du Comité de la Caisse de retraite et administrateur du Dépôt central du matériel scolaire ;

M. Jules Rey, professeur de dessin aux Ecoles de la ville de Fribourg ; et, tout dernièrement encore, M. Jules Morel, instituteur, que j'ai eu le plaisir d'avoir pendant 12 années dans mon arrondissement, à Arconciel. M. Morel était un instituteur très capable, très dévoué, et ses correspondances au *Bulletin pédagogique* étaient très goûtées. M. Morel, instituteur depuis peu à Grangettes, est mort au champ d'honneur. — Je dois aussi un souvenir ému à la mémoire de M. Maillard, décédé, instituteur à Siviriez. Ces deux maîtres, modestes et dévoués, sont morts à la tâche.

Pour honorer la mémoire de ces chers défunts, je prie l'assemblée de bien vouloir se lever. (*L'assemblée se lève en signe de deuil.*)

L'ACTION DE L'ÉCOLE DANS LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

(Sujet mis à l'étude.)

M. le Président. — M. Bochud, instituteur à Marly, voudra bien nous donner lecture des conclusions du rapport :

I. Résumé et conclusions.

M. Bochud, rapporteur général.

1° La tuberculose cause de tels ravages que l'humanité entière doit se lever pour la lutte. L'école doit prendre place au premier rang dans cette lutte scientifique et morale.

Le microbe de la tuberculose doit être combattu au dehors et au dedans de nous.

2° Le bacille, conservant très longtemps sa virulence et se complaisant dans l'ombre, l'humidité et la malpropreté, sera combattu par le soleil, la propreté, les mesures et les désinfectants que la science nous indique.

3° La tuberculose étant subordonnée à deux facteurs : *pénétration* du bacille par inhalation, alimentation et inoculation ; *réceptivité* de l'organisme ; d'autre part, les voies de pénétration étant pourvues d'organes défensifs capables d'arrêter l'ennemi et un organisme sain étant à même, par phagocytose, de détruire et d'éliminer le microbe, il faut :

a) Prendre toutes les mesures qui peuvent fortifier notre organisme : aération, alimentation, exercice et travail.

b) Eviter toutes les causes qui peuvent l'affaiblir : maladies antérieures, exposition aux influences nuisibles, excès de toutes sortes, surmenage ou désœuvrement, alcoolisme et inconduite.

II. Devoirs du corps enseignant.

1° Le maître doit acquérir des notions de bactériologie et principalement de prophylaxie.

2° Il donnera un enseignement raisonné d'antituberculose, par la méthode de concentration : lectures, exercices de grammaire et de style, modèles d'écriture, etc.

3° La partie hygiénique et physiologique du livre de lecture sera étudiée avec soin. Cette partie pourrait recevoir un plus grand développement, par la suppression, dans le III^{me} degré, d'un grand nombre de chapitres inutiles.

4° L'enseignement antituberculeux sera secondé par la bibliothèque, les notices, les tableaux, les gravures.

5° Le maître mettra à profit l'enseignement de la religion, les causes destructives de l'organisme ayant la plupart leur origine dans les péchés capitaux : alcoolisme, immoralité, etc.

6° Il tirera parti des leçons de gymnastique, de chant et d'agriculture.

7° A recommander la classe dans la forêt, en été, et les courses à la montagne.

8° Afin de prévenir la contagion, l'instituteur prendra soin de la santé des élèves et de la sienne.

9° Il exigera une bonne tenue, la propreté de la personne, des habits et des objets.

10° La salle de classe sera assainie par le soleil, l'aération, des lavages avec désinfection, une propreté constante, le balayage et l'époussetage humides.

11° La propreté sera observée dans les autres locaux, abords, water-closets.

12° Il fera la guerre aux poussières et aux crachats et recommandera l'emploi du crachoir.

III. Devoirs des autorités et de la société.

1° On demande une loi fédérale et des mesures tendant à éliminer du bétail suisse les sujets tuberculeux.

2° Les constructions scolaires doivent remplir les conditions suivantes : situation salubre, terrain et matériaux sains, pièces à dimensions suffisantes en matériaux faciles à laver

et à désinfecter, système hygiénique de mobilier, de chauffage et de ventilation; vestibule pour vivres et habits; salle spéciale pour assemblées, bonne installation de water-closets, avec eau.

3° Visite sanitaire des écoles, des locaux et des élèves. Examen médical du maître et du candidat instituteur.

4° Fondation d'une polyclinique scolaire avec dispensaire, d'un sanatorium pour enfants et corps enseignant, œuvres qui seront le complément de la faculté de médecine.

5° Institution de colonies de vacances et, cas échéant, d'écoles de la forêt.

6° Les cuisines scolaires seront soutenues.

7° Enseignement antituberculeux à l'école ménagère. Soutien de cette institution : un ménage bien tenu, une alimentation rationnelle étant une digue contre la tuberculose et l'alcoolisme.

8° Instruire le peuple, par les conférences, la presse, les tracts, les cartes, tableaux, etc.

Conclusion finale.

Propreté physique et propreté morale. *Corpus sanum, quia mens sana et sancta.* (A suivre.)

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans l'enseignement du dessin, la méthode est encore bien indécise : les membres du corps enseignant restent bien hésitants, surtout lorsqu'il s'agit d'arriver à une graduation bien naturelle des exercices. C'est là que git la principale difficulté.

Dans le but de combler une lacune, quelques instituteurs du 1^{er} arrondissement (Broye) ont été chargés d'établir, à leur point de vue, le programme gradué et logique pour chaque cours, avec l'indication de quelques exemples pouvant donner lieu à des applications appropriées. Un rapport, condensant les différents travaux, a été ensuite rédigé, lequel a été examiné avec soin par M. Schlæpfer, professeur de dessin à l'Ecole normale. Nous croyons devoir le publier à l'intention du corps enseignant et rendre ainsi plus fructueux l'enseignement d'une branche, dont l'importance augmente de plus en plus.

N.-B. — Ce travail concerne directement les instituteurs broyards, bien qu'il puisse intéresser le corps enseignant de tout le canton. Une interprétation y fera suite. B. F., *insp.*